



Vente de son habitation constituée de 2 lots de copropriété

Par **marie4ng**, le **24/01/2019** à **19:04**

Bonjour,

Je vis avec ma famille dans 2 appartements contigus de 20 m² environ, sur le même palier avec 1 seul accès commun au palier par un escalier.

Les appartements étant loués avant, c'est la raison pour laquelle ils ont été divisés en lot dans une copropriété.

Nous sommes 2 propriétaires dans la Copro constituée de 3 logements avec caves.

Nous souhaitons vendre notre résidence principale. Les agents immobiliers nous disent qu'il sera plus facile de vendre chaque lot séparément.

Ma question est : si nous vendons un appartement puis un autre ensuite, est ce que les 2 ventes seront toujours considérés comme étant notre résidence principale et donc sans application de plus value ? Y a t'il des règles à respecter en amont, des délais ou autre ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **25/01/2019** à **06:41**

Bonjour,

Avez-vous posé la question à votre notaire ? à votre centre des impôts ?